



Compte-rendu CGT FINANCES PUBLIQUES 13

– L'administration a beau jeu d'expliquer qu'il s'agit de restructurations à la marge (puisqu'à la périphérie pour Tarascon ?), elle ne peut que remployer les éléments de langage du NRP1 :

dimensionnement des services, viabilité, **trop peu d'agent-es...**

Et la CGT de lui faire remarquer que sur les antennes de Tarascon du CDIF et du SPF, c'est l'administration qui a divisé le nombre d'agents par 2 en 3 ans. La stratégie de l'attrition des services a été mise en place à dessein.

Cela signifie que le service de tutelle - SPF Aix ou CDIF Aix- ne sera pas renforcé par la suppression des antennes, les emplois ayant été "évanoués" avant.

Et la CGT de rappeler, comme elle l'a fait à la DG lors de sa venue le 2 octobre à Marseille : un service public qui ne reçoit pas le public ce n'est pas du service public".

En effet, qui a décidé de ramener l'accueil sur RdV de cinq 1/2 journées au Cdif de Tarascon à une seule 1/2 journée ? Qui sauf la Drfip 13 ?

C'est le même l'argument utilisé par la DG et la Drfip 13 pour justifier la fermeture des antennes de Tarascon mais aussi celle du SGC d'Aix à Gardanne au motif qu'il n'y a pas d'accueil physique sans RdV.

Sur la distance Tarascon - Aix, c'est minimum 160 km aller-retour, la Drfip 13 explique qu'il y a la prime de restructuration.

Au coût de l'essence (ou du gaz-oil) et du péage, en une année la prime sera bouffée par les coûts du déplacement. (sans compter l'usure de la voiture).

La CGT a rappelé qu'alors que les salaires sont bloqués, qu'alors que la DGFIP se fait le chantre de la mobilité douce, le NRP 2 vient accélérer les difficultés de fins de mois des agents qui suivraient la mission en même temps qu'elle contribue à aggraver l'accélération du dérèglement climatique !

La CGT a de nouveau insisté sur la rupture de continuité du service public, d'égalité d'accès et de traitement des usagers si les antennes de Tarascon du SPF et du CDIF devaient fermer. C'est clairement s'asseoir sur les principes républicains du service public.

La question posée par la CGT : le NRP 2 c'est 2027-2030, garantisiez-vous le maintien du SIE à Tarascon jusqu'en 2030 ?

Question restée sans réponse de l'administration ou plutôt si : **"on ne sait pas"**. Mais ce n'est pas la politique immobilière qui est à l'origine des restructurations indique la Drfip 13. **Ce sont donc des choix administratifs qui contribuent à ne pas respecter les principes du service public républicains.**

Pour la CGT l'un nourrit l'autre. Comment expliquer d'un côté qu'il faut densifier les occupations domaniales quand de l'autre la Drfip crée du "vide" à Tarascon pour remettre ensuite les locaux aux domaines ?

D'autant que l'arrivée des emplois des antennes de Tarascon à Aix la Cible risque de provoquer une "surdensité" et pousser d'autres services actuellement installés à la Cible vers Estienne d'Orves ... Comme on fait son lit, on se couche.

La Drfip 13 a rappelé son attachement à un suivi individuel pour les agent·es des antennes de Tarascon.

Pour la CGT (Cf. déclaration liminaire) ce n'est ni suffisant ni satisfaisant. Même muté en priorité dans le Gard ou le Vaucluse, rien ne garantit que l'agent·e ne se verra pas affectée à Uzes ou à Orange. Si pour s'éviter 86 km aller pour se rendre à Aix c'est s'en prendre deux fois plus dans le Gard ou le Vaucluse, où sont les garanties pour les agent·es.

Enfin la CGT a rappelé la violence que constitue l'éclatement d'un collectif de travail. Une chose est d'avoir une mutation demandée, une autre est de se réorienter professionnellement du fait du prince.

Nous sommes également intervenus concernant les modalités de RdV des collègues de Tarascon auprès de la médecine du Travail (Cf. déclaration liminaire). Là, c'est le silence, personne du côté administratif ne semblant avoir de solution et la médecine du travail est tributaire du secrétariat général de Bercy.

S'il faut- et c'est normal- des locaux ad hoc pour que les médecins du travail puissent recevoir en RdV les collègues du nord-ouest du département, il n'y a pas 36 solutions :

- soit on aménage ces locaux à Arles et à Tarascon,
- soit l'administration loue des locaux dans cette intention
- soit l'administration se met en quête de locaux de la médecine du travail déjà existants alentours de Tarascon.

Vous voyez, si en effet il y a un risque psycho-social, l'enjeu est d'y répondre dans les meilleurs délais : la solution n'est pas la téléconsultation, la solution est dans la volonté d'en trouver une.

Nous avons remis la pétition pour le maintien des antennes de Tarascon signée par les agent·es du CFP Tarascon et du CDIF d'Aix et SPF d'Aix : elle sera annexée au PV.

– Pour les Paeries, la Drfip 13 s'est un peu emmêlée les pinceaux. Une fois de plus il n'y avait pas de représentants du pôle Gestion publique lors de ce Csal FS. C'est pas bien de laisser les copains tout seuls.

En gros l'idée est de laisser venir à la Paerie régionale les agents de la Paerie départementale pour favoriser l'acculturation... avant la fusion prévue au 01/01/2028.

La CGT est intervenue pour rappeler qu'il s'agissait de 2 postes comptables distincts, qu'il y avait la RGP et que dans son projet facilitateur, le responsable devenu *préfigurateur* (tiens ! les mêmes termes que du temps de Sarkozy et de la révision générale des politiques publiques !) de la Paierie régionale semblait oublier que la Paierie départementale reçoit du public ! Et les locaux de la paierie régionales ne sont pas adaptés à la réception du public en toute sécurité comme actuellement à la Paierie départementale.

De plus, les agent·es de la Paierie départementale ont organisé leur vie en fonction du lieu de travail, comme tout un chacun.

Il n'y a pas de raisons que l'administration chamboule le quotidien des agent·es de la paierie départementale au motif des pulsions préfiguratrices de celui pour qui a le droit d'avoir des idées mais qui ne subit pas leurs conséquences.

En conclusion, la CGT a rappelé que jamais dans ce département l'administration ne s'était rangée à l'idée de faire subir 2 déménagements en quelques mois aux agents dont les services sont restructurés.

Pour la Drfip 13, un déménagement c'est simple : un carton avec ses affaires et son ordinateur.

Mais pour la réception du public, c'est quand même plus compliqué.

L'ensemble de la parité syndicale a voté contre cette 1ère phase du NRP2 à la Drfip 13.